COMÉDIE FRANÇAISE

Prestations d'assistant de service social du travail destinées aux salariés de la Comédie-Française

Procédure adaptée passée en application des dispositions de l'article R.2123-1 du Code de la commande publique

Type de marché
Services

Référence du marché
2026-001-DRH

Pouvoir adjudicateur
Comédie Française
1 Place Colette
75001 Paris

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

Date et heure limites de réception des offres
Le 27 octobre 2026 à 12h00

SOMMAIRE

Article premier : Objet et étendue de la consultation 3
1.1 - Objet de la consultation 3
1.2 – Forme et montant de l'accord-cadre 3
1.3 - Réalisation de prestations similaires : 3
1.4 - Décomposition de la consultation 3
1.5 - Nomenclature communautaire 3
Article 2 : Conditions de la consultation 3
2.1 - Durée du marché - Délais d'exécution 3
2.3 - Délai de validité des offres 4
Article 3 : Contenu du dossier de consultation 4
3.1 – Contenu du dossier de consultation 4
3.2 – Modifications apportées en cours de consultation 4
Article 4 : contenu des candidatures et des offres 5
4.1 – Pièces au titre de la candidature 5
4.2 – Pièces au titre de l'offre 6
Article 5 : sélection des candidatures et des offres 6
5.2 – Sélection des candidatures 6
5.3 – Jugement des offres 6
Article 6 : Conditions d'envoi ou de remise des plis 8
6.1 – Se préparer pour une réponse dématérialisée sur PLACE 8
6.2 – Répondre électroniquement 8
Article 7 : Renseignements complémentaires 9
Article 8 : Voies et délais de recours 9

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

Article premier : Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet de la consultation

Le présent accord-cadre a pour objet de mettre à disposition des prestations d'assistant de service social destinées aux salariés de la Comédie-Française. Il a pour objet de définir les modalités d'intervention du contractant pour l'exécution des prestations dont le contenu et les spécifications techniques sont détaillés dans le cahier des charges.

1.2 – Forme et montant de l'accord-cadre

Le marché est un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande sans montant minimum et un montant annuel de maximum de 25 000 euros HT, passé en application des articles R.2162-1 à R.2162-5, R.2162-13 et R.2162-14 du Code de la commande publique.
Les bons de commande sont notifiés par le pouvoir adjudicateur au fur et à mesure de l'apparition des besoins.

1.3 - Réalisation de prestations similaires :

La réalisation de prestations similaires à celles confiées au titulaire dans le cadre du présent marché pourra donner lieu à la conclusion d'un nouveau marché sans publicité ni mise en concurrence préalable en application des dispositions de l'article R2122-7 du Code de la commande publique.
Ce nouveau marché devra être conclu dans les trois (3) ans suivant la notification du présent marché.

1.4 - Décomposition de la consultation

Le marché n'est pas alloti, il n'est pas décomposé en tranches.

1.5 - Nomenclature communautaire

Le code CPV principal de l'accord-cadre est le suivant : 85300000-2 - Services d'action sociale et services connexes.

Article 2 : Conditions de la consultation

2.1 - Durée du marché - Délais d'exécution

Le marché démarrera à compter du 1er janvier 2027 pour une durée de 1 an. Il est ensuite reconductible tacitement 3 fois pour une durée d'un an.

L'acheteur prend par écrit la décision de ne pas reconduire éventuellement le marché. Cette décision devra être notifiée au titulaire au moins deux (2) mois avant l'échéance du marché. En cas de non-reconduction par l'acheteur, le titulaire ne pourra prétendre à une quelconque indemnité de ce fait.

Le titulaire ne peut refuser sa reconduction, conformément à l'article R.2112-4 du code de la commande publique. Les deux parties demeurent liées jusqu'à l'achèvement des obligations contractées pendant la période de validité du marché. Les bons de commande peuvent être émis jusqu'au dernier jour de validité du marché

2.2 - Variantes et Prestations supplémentaires ou alternatives

Aucune variante n'est autorisée, et aucune prestation supplémentaire ou alternative n'est prévue.

2.3 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de réception des offres, telle que prévue en page de garde du présent règlement de la consultation.

Article 3 : Contenu du dossier de consultation

3.1 – Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation du présent marché contient les pièces suivantes :

- ✓ Le règlement de la consultation (RC) ;
- ✓ L'acte d'engagement (AE) ;
- ✓ Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP) ;
- ✓ Le cahier des clauses techniques particulière (CCTP) ;
- ✓ Le bordereau des prix unitaires (BPU) ;
- ✓ Le détail quantitatif estimatif (DQE).

Le dossier de consultation des entreprises est remis gratuitement à chaque candidat. Il est disponible à l'adresse électronique suivante : https://www.marches-publics.gouv.fr/

3.2 – Modifications apportées en cours de consultation

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications non substantielles au dossier de consultation et de formuler des recommandations spécifiques aux candidats, dans le strict respect de l'égalité de traitement des candidats et des règles de concurrence. Ces modifications devront être reçues par les candidats au plus tard six (6) jours calendaires avant la date limite de réception des candidatures.

En cas de nécessité, la Comédie-Française pourra reporter la date limite de réception des offres initialement fixée et figurant en page de garde du présent règlement de la consultation. La Comédie-Française indiquera alors aux candidats la nouvelle date limite de présentation des demandes de renseignements complémentaires dans les mêmes conditions que celles énoncées à l'article 7 des présentes.

Les candidats seront alors tenus de remettre leur offre en intégrant l'ensemble des compléments d'information ou modifications apportées au dossier de consultation, sans pouvoir élever aucune contestation de ce chef.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que les modifications apportées aux documents en cours de consultation, ainsi que les réponses aux questions posées par les candidats, seront publiées sur le site www.marches-publics.gouv.fr. Les candidats ayant téléchargé le dossier de consultation sur ce site recevront un courrier électronique d'alerte les informant des modifications apportées et les invitant à se rendre sur ce site pour télécharger les documents ajoutés ou modifiés, ainsi que les questions-réponses.

La vigilance des candidats est donc attirée sur l'attention à porter à tout courrier électronique provenant de la plate-forme www.marches-publics.gouv.fr ou de tout courrier électronique ou fax provenant du pouvoir adjudicateur.

Les candidats sont également invités à se rendre régulièrement sur le site www.marches-publics.gouv.fr pour vérifier l'éventuelle publication d'un avis rectificatif ou d'une question-réponse sur la procédure en cours.

Lors de votre inscription sur la plateforme, les candidats sont en outre invités à **indiquer leurs coordonnées (adresse électronique) afin d'être alertés à tout moment de tout évènement relatif à la consultation** (modifications de la consultation, échanges, résultat de la consultation…). Il leur est notamment conseillé de communiquer une adresse consultée quotidiennement et accessible à tout moment par plusieurs personnes au sein de l'entreprise candidate.

Article 4 : contenu des candidatures et des offres

4.1 – Pièces au titre de la candidature

Les candidats peuvent, à l'appui, de leur candidature, utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) disponibles gratuitement à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat.

Ils peuvent également utiliser le Document Unique de Marché Européen (D.U.M.E) disponible l'adresse suivante : https://dume.chorus-pro.gouv.fr/#/
Enfin, ils peuvent remettre les renseignements requis dans ces documents sous forme libre.

Le dossier de candidature doit être complet. Il comprendra à minima les pièces suivantes (originales) :

1. **Documents relatifs à la situation juridique du candidat**

- Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas d'exclusion de la procédure de passation de marché (mentionnés aux articles L2141-1 à L2141-5 et L2141-7 du CCP).
- Les pièces justificatives attestant la situation juridique du candidat (extrait du Kbis, statuts de la société, etc.) dont notamment un justificatif prouvant l'habilitation à engager le candidat pour la réponse au marché.
- Une **attestation d'assurance responsabilité civile professionnelle** en cours de validité

2. **Documents relatifs aux capacités du candidat**

- Références ;

- Déclarations de chiffre d'affaires ;
- Moyens humains et techniques ;
- Le ou les intervenants dédiés à la Comédie-Française doivent obligatoirement être titulaire du Diplôme d'État d'Assistant de Service Social (DEASS) ;
- La preuve de l'inscription au répertoire ADELI ou RPPS.

4.2 – Pièces au titre de l'offre

Un projet de marché comprenant les documents originaux suivants :

- L'acte d'engagement (AE) dûment complété
- Le bordereau des prix unitaires (BPU) complété et signé format PDF et EXCEL ;
- Le détail estimatif quantitatif (DQE) PDF et EXCEL ;
- Un mémoire technique précisant :
 - ✓ La description des démarches employées,
 - ✓ Les méthodologies d'intervention,
 - ✓ Les modalités de sollicitation des agents,
 - ✓ Les actions de prévention de sensibilisation, outils de communication et d'information,
 - ✓ Les moyens et outils de communication privilégiés utilisés pour tout entretien à distance,
 - ✓ Le dispositif de gestion des urgences exprimées,
 - ✓ Une trame de rapport envisagé pour le marché.

Les candidats devront fournir, à l'appui du mémoire technique, le CV de l'intervenant(e) pressenti(e) qui assurera la réalisation des prestations ainsi que celui d'un(e) intervenant(e) suppléant(e).

- RIB

Article 5 : sélection des candidatures et des offres

5.2 – Sélection des candidatures

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont, sans hiérarchie ni pondération :

Capacités techniques
Garanties et capacités financières
Capacités professionnelles

Conformément aux dispositions des articles L. 2142-1 et R. 2144-7 du code la commande publique, tout candidat se trouvant dans un cas d'interdiction de soumissionner, ne présentant pas des capacités suffisantes pour assurer l'exécution du marché, ou ne pouvant produire dans le délai imparti les documents ou explications requis par le pouvoir adjudicateur, pourra voir sa candidature déclarée irrecevable et être éliminé.

5.3 – Jugement des offres

Les offres seront jugées selon les critères pondérés suivants. La valeur technique sera appréciée au vu du cadre de mémoire technique (CMT) complété par le candidat.

Critères et sous-critères	**Points**
1. Valeur technique	**60**
1.1 Méthodologie	***30***
1.1.1 Modalités d'intervention	18
1.1.2 Articulation avec la Comédie-Française	8
1.1.3 Rapport d'activité	4
1.2 Équipe	***20***
1.2.1 Expertise des profils d'assistant(e) social(e) et de l'équipe support	12
1.2.2 Stabilité, gestion des absences et remplacements	8
1.3 Environnement	***10***
1.3.1 Modalités de déplacement des intervenants	4
1.3.2 Modalités de gestion des dossiers	3
1.3.3 Formation(s) en matière de sobriété numérique	3
2. Prix	**40**
Total	**100**

Dans le cas où des erreurs purement matérielles (de multiplication, d'addition ou de report) seraient constatées dans l'offre du candidat, l'entreprise sera invitée à confirmer l'offre rectifiée ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

5.3 – Négociations

Conformément à l'article R.2123-1 al. 3° du Code de commande publique, le pouvoir adjudicateur se réserve le droit, à l'issue d'une première analyse des offres, d'engager librement et de sa seule initiative des négociations avec les trois soumissionnaires arrivés en tête du classement (présentiel ou distanciel, par message via Place).

Celles-ci ne constituent en aucun cas un droit pour les candidats, qui demeurent en tout état de cause tenus par leur offre initiale pendant toute la durée de leur validité.

Le pouvoir adjudicateur choisit librement les modalités de déroulement des discussions et d'information des soumissionnaires admis à participer aux négociations. A cette fin il peut utiliser tous les moyens habituels de communication, y compris le téléphone, le courriel et tous autres systèmes de communications électroniques. Les négociations peuvent également donner lieu à un ou plusieurs entretiens dans les locaux de la Comédie-Française. Les offres finales sont intégrées à l'analyse, selon les mêmes critères que ceux définis ci-dessus, pour un classement final.

Article 6 : Conditions d'envoi ou de remise des plis

Conformément à l'article R.2332-11 du Code de la commande publique, le pli doit être remis par transmission électronique dans les conditions énoncées par le présent règlement de la consultation.

6.1 – Se préparer pour une réponse dématérialisée sur PLACE

- ✓ **Vérifier les prérequis techniques de la plate-forme, et la configuration du poste ;**
- ✓ **S'inscrire et s'authentifier sur www.marches-publics.gouv.fr ;**
- ✓ **S'assurer de la mise à jour de son SIRET sur son compte entreprise ;**
- ✓ **« se préparer à répondre », en testant la fonctionnalité de remise des plis.**

Une consultation de test est disponible dans le menu « aide ». Il est conseillé d'effectuer ce test avant d'engager une procédure de remise de plis sur une consultation réelle. Ce test vous permettra de vous familiariser avec la procédure.

Nous vous invitons à effectuer ces tests avant de remettre vos offres par voie électronique notamment s'il s'agit de votre premier envoi électronique.

Dans tous les cas, il est fortement conseillé de ne pas attendre le dernier moment pour déposer vos offres par voie électronique.

Formats de fichiers préconisés : doc / .rtf./ .pdf / .xls ou tableur/ image : PNG/ JPEG.
- ne pas utiliser certains formats, notamment les ".exe", les formats vidéo ;
- ne pas utiliser certains outils, notamment les "macros" ;
- faire en sorte que l'offre ne soit pas trop volumineuse (préconisations : < 100 mégas)

L'administration se réserve le droit de convertir les formats dans lesquels ont été encodés les fichiers, afin d'assurer leur lisibilité. Tous les fichiers envoyés devront être traités préalablement à l'anti-virus, à charge de l'entreprise candidate.
Accompagnement : le support technique de la plate-forme PLACE est à votre disposition pour vous accompagner !

6.2 – Répondre électroniquement

Les candidats doivent transmettre leur pli par voie électronique à l'adresse suivante : www.marches-publics.gouv.fr. Aucun envoi sur support physique électronique ou par courrier électronique n'est autorisé.
Les modalités de présentation des plis électroniques sont décrites à l'article 4.2 des présentes.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. Le fuseau horaire de référence sera celui de (GMT+01:00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique ou sur support papier. Cette copie est transmise sous pli scellé et comporte obligatoirement la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée.

Lorsqu'elles sont accompagnées d'une copie de sauvegarde, les offres transmises par voie électronique, dans lesquelles un programme informatique malveillant est détecté par le pouvoir adjudicateur, ou pour lesquelles l'offre n'est pas parvenue dans les délais de dépôt des plis, donnent lieu à l'ouverture de la copie de sauvegarde, sous réserve que celle-ci lui soit parvenue dans les délais de dépôts des plis. La trace de la malveillance du programme est conservée par le pouvoir adjudicateur. Si le pli contenant la copie de sauvegarde n'est pas ouvert, il est détruit par le pouvoir adjudicateur.

Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé. Dans ces conditions, il est conseillé aux candidats de soumettre leurs documents à un anti-virus avant envoi.

Une hotline est à votre disposition au numéro suivant : 01 76 64 74 07

Article 7 : Renseignements complémentaires

Les candidats sont autorisés à solliciter auprès du pouvoir adjudicateur tous les renseignements ou documents complémentaires qu'ils jugeraient nécessaires à l'élaboration de leur offre. A cet effet, les candidats devront faire parvenir, au plus tard huit (8) jours calendaires avant la date limite de remise des offres.
Les candidats privilégieront la transmission de leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du pouvoir adjudicateur, à l'adresse URL suivante : www.marches-publics.gouv.fr.

Une réponse sera alors adressée, par écrit, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier de consultation, au plus tard cinq (5) jours calendaires avant la date limite de réception des offres, dans la mesure où le pouvoir adjudicateur disposera des éléments nécessaires.

Dans un double souci de transparence et d'égalité entre les concurrents, les réponses du pouvoir adjudicateur seront portées à la connaissance de tous les candidats ayant été destinataires du présent règlement de consultation, dans les conditions définies à l'article 3.2 ci-dessus.
Aucune suite ne sera donnée aux demandes de renseignements des candidats formulées par téléphone ou adressées au pouvoir adjudicateur au-delà de la date limite fixée au premier alinéa du présent article.

Article 8 : Voies et délais de recours

Les candidats peuvent obtenir tous renseignements sur les voies et délais de recours auprès du greffe du Tribunal administratif de Paris, aux coordonnées suivantes :

Tribunal Administratif de Paris
7 rue de Jouy
75181 Paris Cedex 04
Téléphone : 01 44 59 44 00
Télécopie : 01 44 59 46 46